

Checklist de contrôle des chemins de randonnée : chemins, ouvrages d'art, IVS

La checklist peut être utilisée en combinaison avec le procès verbal de dommage. Ces deux documents peuvent être téléchargés sur : www.cheminrando-infrastructure.ch

La checklist contient une sélection de défauts susceptibles de survenir sur les chemins de randonnée pédestre. Elle sert de repère pour s'orienter lors du contrôle de l'état des chemins de randonnée pédestre et des ouvrages.

À effectuer lors de l'inspection :

- Fermeture en cas de danger grave pour les randonneurs.
- Entretien courant, si réalisable lors de l'inspection.
- Documentation de l'état du chemin, même s'il est irréprochable. Annonce des dommages constatés (procès-verbal de dommage, outil d'annonce des dommages, etc.).

IVS Le tronçon de chemin contient-il des parties historiques ?

- Annonce des sinistres constatés au service compétent
- Aucune mesure immédiate, sauf nettoyage des rigoles d'évacuation des eaux, év. fermetures.
- Remise en état appropriée IVS accompagnement systématique des travaux par des professionnels.

Défauts	Mesures possibles (chapitre dans le manuel « Construction et entretien »)
Surface de marche (roche, matériau meuble [sol, herbe, empierrement], gravier, pavage, rondins, bordures)	
<input type="checkbox"/> Bordure détériorée	Ev. barrer l'accès ; renouveler la bordure (3.3.4) ; améliorer l'évacuation des eaux (4)
<input type="checkbox"/> Surface de marche glissante	Améliorer l'évacuation des eaux (4) ; recouvrir de gravier ; poser des marches (5.3.1)
<input type="checkbox"/> Zones engorgées, boue	Améliorer l'évacuation des eaux (4) ; poser une couche de fondation (3.2.2) ; construire un chemin de rondins/traverses ou une passerelle (3.2.4 / 5.2.6)
<input type="checkbox"/> Dégâts d'érosion, ornières, traces d'usure	Améliorer l'évacuation des eaux (4) ; nettoyer la rigole d'évacuation des eaux
<input type="checkbox"/> Chemins recouverts de végétation	Débroussailler ; nettoyer les bords ; tailler les boisés ; renouveler la couche de gravier
<input type="checkbox"/> Chemins doubles, voies d'évitement, raccourcis	Elargir le chemin principal ; mesures de canalisation (3.4 / 3.5) ; vérifier l'aménagement et le tracé du chemin
<input type="checkbox"/> Nouveau revêtement dur (sur toute la surface, voies), surfaces inadéquates (Surfaces composées en béton, en asphalte ou en ciment, films plastiques, grilles à gazon)	Annonce au service compétent
Délimitations de chemins (talus, bordures, murs, clôtures)	
<input type="checkbox"/> Affouillements, glissements de terrain, rigoles d'érosion, zones détrempées	Annonce au service compétent ; améliorer l'évacuation des eaux (4) ; mesures de fixation (5.7)

Défauts	Mesures possibles (chapitre dans le manuel « Construction et entretien »)
<input type="checkbox"/> Fissures dans le terrain, Érosion de versant	Stabilisation des talus ; boisement avec des espèces adaptées au site
<input type="checkbox"/> Renflement ou écroulement de mur (en amont ou en aval), dalles manquantes, clôture endommagée	Annonce au service compétent ; remise en état ou nouvelle construction
Évacuation des eaux (rigoles transversales, fossés longitudinaux, passages d'eau ; aménagements en bois, en pierre, en métal, matériau meuble)	
<input type="checkbox"/> Dispositif abîmé	Remplacer (4.2.2)
<input type="checkbox"/> Dispositifs bouchés	Nettoyer ou remplacer (4.2.2)
<input type="checkbox"/> Dispositifs manquants (dégâts d'érosion), inappropriés (matériel inadéquat)	Annonce au service compétent
Escaliers et échelles (roche, pierre, bois, métal)	
<input type="checkbox"/> Dépassement des barres d'armature ou des piquets de marches	Les barres d'armature et les piquets ne doivent pas dépasser de la surface de la marche
<input type="checkbox"/> Marches détachées, manquantes ou présentant un risque de glissement	Fixer ou remplacer (5.3)
<input type="checkbox"/> Éléments de bois détremés, pourris ou déformés	Remplacer par des essences résistantes (Annexe durabilité des bois) ; mesures préventives structurelles de protection du bois ; bois autoclavé ou transformé, si aucune autre possibilité.
<input type="checkbox"/> Pièces métalliques corrodées, cassantes ou déformées	Remplacer
<input type="checkbox"/> Ancrages endommagés ou lâches	Fixer, sceller à nouveau dans du béton ou remplacer
<input type="checkbox"/> Surfaces de marche glissantes ou érodées	Remplacer et améliorer l'évacuation des eaux (5.3), protéger contre le risque de glissade, poser un revêtement sur les marches taillées dans la roche
<input type="checkbox"/> Rigoles d'érosion latérales	Remplir ou remplacer et améliorer l'évacuation des eaux (5.3)
Balustrades et mains courantes	
<input type="checkbox"/> Éléments en bois détremés, pourris ou déformés	Remplacer par des espèces durables (Annexe durabilité des bois) ; mesures préventives structurelles de protection du bois ; bois autoclavé ou transformé, si aucune autre possibilité
<input type="checkbox"/> Pièces métalliques corrodées, cassantes ou déformées (aussi éléments d'assemblage)	Remplacer ; si possible remplacer les câbles par des chaînes (5.5.3) ; il ne faut pas recouvrir les câbles (accélération de la corrosion)
<input type="checkbox"/> Ancrages endommagés ou lâches	Fixer ; sceller à nouveau dans du béton ; remplacer
Ponts pour piétons, passerelles, tunnels, galeries	
<input type="checkbox"/> Ponts instables ; ancrages endommagés/lâches	Annonce au service compétent, év. fermeture ; remplacer
<input type="checkbox"/> Lessivage des fondations	Stabiliser / remplacer les fondations (5.2.6)

Défauts	Mesures possibles (chapitre dans le manuel « Construction et entretien »)
❑ Eléments en bois détremés, pourris ou déformés	Remplacer par des essences résistantes (Annexe durabilité des bois) ; mesures préventives structurelles de protection du bois ; protection chimique du bois, si aucune autre possibilité
❑ Pièces métalliques corrodées, cassantes ou déformées (aussi éléments d'assemblage)	Remplacer
❑ Eléments à arrêtes tranchantes	Retirer
❑ Surface de marche glissante	Adapter le revêtement (5.2.4 / 5.2.6)
❑ Occlusion par du bois flottant	Enlever le bois flottant ; év. surélever le pont
❑ Trous dans la surface de marche	Barrer l'accès ; renouveler la surface de marche
❑ Plafonds/murs cassants	Annonce au service compétent, év. fermeture
Signalisation	
❑ Signalisation défectueuse	Annonce au service compétent ; Le manuel « Signalisation des chemins de randonnée pédestre » (OFROU, Suisse Rando, 2013) contient une checklist pour le contrôle de la signalisation.